

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
7 DECEMBRE 2023

DATE de PUBLICATION
15 DECEMBRE 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34

L'an deux mille vingt-trois,

le 12 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, -

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - M. Guillaume FREDET, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Christian BILLY

Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Christine LE CADRE a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°117-2023 – ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT DU PAYS DE VANNES**

Le Président rappelle que l'article L.52-10-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que tout EPCI à fiscalité propre a la possibilité de mettre en place un Conseil de Développement. Celui du Pays de Vannes est une instance mutualisée avec les Communautés de Communes et d'Agglomération d'Arc Sud Bretagne, de Questembert Communauté et de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération depuis 2017.

En 2022, une charte de partenariat a été validée par les conseils communautaires à l'automne puis signée par les Présidents d'Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et le Président du Conseil de développement le 19 décembre.

Elle prévoit notamment la présentation d'un rapport annuel d'activités aux conseils communautaires.

L'année 2023 a été particulièrement active pour le Conseil de développement avec deux événements publics de débat ayant rassemblé à chaque fois une centaine de participants et des propositions et contributions transmises aux élus des intercommunalités et préparées par les groupes de travail thématiques :

- Mobilités :
 - Note de recommandation concernant le covoiturage courte distance remise en juin
 - Travail sur une proposition de développement d'un maillage intercommunal cyclable sur l'ensemble du territoire, présentée à des élus et techniciens des trois intercommunalités en novembre (rédaction de la proposition finalisée en cours)
 - Lancement d'une formation-action sur les leviers pouvant permettre les changements de comportements en matière de déplacements, avec un chercheur en psychologie sociale spécialiste de la question qui se poursuivra en 2024
- Mer et littoral :
 - Travail sur les déchetteries menacées par l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer transmis aux élus du territoire et au CEREMA,
 - Rencontres avec des chercheurs de l'UBS pour permettre aux membres de mieux appréhender les conséquences du réchauffement climatique sur notre littoral
 - Rencontre avec les élus et techniciens en charge de la Stratégie Locale de Gestion du Trait de Côte (SLGTC) de GMVa
- Transition énergétique :
 - Rédaction d'une note sur l'évaluation du PCAET de GMVa,
 - Participation aux ateliers de préparation du Schéma directeur des énergies renouvelables d'Arc Sud Bretagne
 - Mise en place d'un groupe de suivi des PCAET à l'échelle régionale via le réseau des conseils de développement bretons
 - Organisation d'un débat « *Du nucléaire demain ? On en débat aujourd'hui !* » en partenariat avec la JCE, le 17 février
- Logement :
 - Rencontres avec des acteurs locaux et bretons sur les problématiques du logement
 - Organisation d'une soirée débat « *Pénurie de logements : quelles solutions concrètes en pays de Vannes ?* » le 20 juin
- Remise d'une première contribution sur le futur SCoT-AEC de GMVa

Les membres du Conseil de développement souhaitent continuer dans cette dynamique en 2024, avec la poursuite et finalisation des travaux en cours avant le renouvellement de ses membres à l'automne. L'ensemble des travaux réalisés alimenteront les préconisations.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et de la présentation par le Conseil de Développement du rapport d'activités 2023, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 du Conseil de Développement du Pays de Vannes tel que présenté et ci-annexé.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 15/12/2023
Le Président,

